

**Protégez-vous contre les imprévus avec les garanties facultatives**

***Offre unique de taux avantageux d’une durée limitée pour les nouveaux employés***

Bienvenue parmi nous! En tant que nouvel employé, vous avez la possibilité unique de souscrire des garanties facultatives à des taux de groupe avantageux, sans avoir à répondre à des questions d’ordre médical\*.

Les garanties facultatives sont une solution judicieuse, simple et abordable qui protège votre avenir financier en cas de maladie grave, de blessure ou de décès. Les garanties facultatives sont les suivantes :

* Garantie Maladies graves
* Garantie Vie
* Garantie Décès ou mutilation par accident
* Garantie Médecin en ligne

**Avantages exceptionnels**

**Offre exclusive :** En tant qu’adhérent d’un régime collectif préférentiel, vous bénéficiez de taux généralement beaucoup plus bas que ceux associés aux régimes individuels.

**Processus de demande d’adhésion simple :** Choisissez la couverture qui correspond à vos besoins, calculez vos taux et soumettez votre demande d’adhésion, tout cela en ligne.

**Flexibilité :** Dans l’éventualité d’une situation imprévue, vous recevrez un montant forfaitaire exempt d’impôt que vous pourrez utiliser à votre discrétion, au moment où vous en avez le plus besoin. Le choix vous appartient.

**Options de paiement pratiques :** Les paiements peuvent facilement être effectués par carte de crédit ou par prélèvements automatiques perçus sur votre compte bancaire.

Rendez-vous à cbmedavie.ca/garantiesfacultatives et entrez le code d’accès : MBC239

**Cette offre est d’une durée limitée** et prend fin un mois après la journée où vous êtes devenu admissible aux garanties.

N’attendez pas qu’il soit trop tard pour vous procurer une sécurité financière accrue et assurer votre tranquillité d’esprit sachant que vous avez pris les mesures supplémentaires pour protéger vos économies et réaliser vos rêves d’avenir.

**Vous avez des questions?** Communiquez avec : (contact info)

Une fois de plus, félicitations pour votre nouveau poste!

\*Jusqu’à concurrence du montant maximum sans preuve d’admissibilité   
pendant la période d’adhésion libre pour les nouveaux employés.